



Droit d'image sur des photos pour une collection de prêt à porter

Par **7777777**, le **11/11/2013** à **17:52**

Bonsoir

J'ai fait appel à un photographe en 2012 pour faire des photos de ma collection de prêt à porter.

Sur la facture il est écrit droit d'image pour 1an (catalogue ,PLV,site internet)

J'ai gardé 5clichés sur mon site car se sont des modèles que je vend encore cette année.

Le photographe m'a envoyé un mail pour me dire de retirer ces photos de mon site.

A t'il vraiment le droit de me les faire retirer?

J'ai payé quand même ce photographe assez cher.

Merci de votre réponse

Alexandra

Par **janus2fr**, le **11/11/2013** à **18:11**

Bonjour,

Il faut bien relire le contrat mais à priori, vous avez acheté le droit d'exploiter ces photos pour un an seulement.

Par **7777777**, le **11/11/2013** à **19:21**

Bonsoir et merci pour votre réponse.

Je n'ai pas vu de contrat ni signé quoi que se soit .

Il m'a fait juste une facture et en bas il a mis "droit d'image pour un an"

Par **janus2fr**, le **12/11/2013** à **07:40**

C'est étonnant tout de même qu'entre professionnels vous n'ayez fait aucun contrat ni bon de commande...